



Recherche : la Cour des comptes parie sur l'"innovation de rupture"

Dans son rapport confidentiel sur l'état de la recherche en France, la Rue Cambon incite l'État à s'inspirer des exemples étrangers qui ont fait leurs preuves, en premier lieu de la Darpa, l'agence fédérale des États-Unis. Et elle préconise d'accroître le financement public des projets à hauts risques. Philippe Aghion sera satisfait. Dans son rapport confidentiel sur la "politique publique en faveur de la recherche et de l'innovation", révélé par La Lettre LL du 27/07/26), la Cour des comptes se montre dithyrambique sur la Defense Advanced Research Projects Agency (Darpa), l'agence fédérale américaine que le "prix Nobel d'économie" 2025 vante depuis des années et dont il voudrait voir le modèle dupliqué et instauré en France et en Europe. Sans Darpa, le Vieux Continent ne rattrapera pas son retard technologique.

L'idée n'est pas neuve, et la Darpa a déjà largement inspiré le secteur de la défense et des télécommunications en France depuis longtemps, mais il y a une accélération et une intensité nouvelle dans la compétition mondiale qui réclament une réaction en France.

Depuis la fin des années 1950, cette agence du département américain de la Défense (DoD), qui est chargée de l'innovation dans les technologies militaires, a permis que celles-ci trouvent aussi de très nombreuses applications civiles. Un rapport sur l'innovation de rupture, réalisé par Nicolas Dufourcq Bpifrance) et Rafael Laguna de la Vera SPRIN-D, l'agence allemande pour l'innovation de rupture), a été remis le 18 juin, lors du salon [Vivatech](#), au ministre de l'économie Roland Lescure, à celui de l'enseignement supérieur Philippe Baptiste et à leur homologue allemande chargée de l'éducation et de la recherche Dorothee Bär. Il préconise, lui aussi, de s'inspirer de l'agence américaine très performante et de créer une entité française consacrée à l'innovation de rupture sur son modèle.

Exemples britannique et allemand

"On lui doit [NDLR : à la Darpa] de nombreuses avancées, dont la création d'Arpanet (ancêtre d'Internet), les interfaces homme-machine, la robotique, etc.", souligne le rapport de la Cour des comptes. "Elle a pour objectif de faire émerger des recherches à haut risque et 'révolutionnaires'". Sa méthode : "Très autonome, elle assume des taux d'échec élevés. Elle est en rupture avec les processus bureaucratiques et facilite les prises de décision."

Les magistrats financiers veulent donc pousser les pouvoirs publics français à copier ces pays étrangers qui investissent dans ce type de recherche génératrice d'innovations de rupture – ces programmes de recherche qui ont conduit aux technologies de l'Internet et, plus récemment, de l'ARN messenger et de l'IA. "Le système français reste insuffisamment orienté vers la prise de risque. La recherche exploratoire et de rupture n'est pas assez développée. Elle représente environ 10 à 15 % des financements", déplorent les auteurs du rapport, qui appellent à regarder aussi outre-Manche et outre-Rhin.

En 2021, le Royaume-Uni a créé l'ARIA, l'Advanced Research + Invention Agency qui "finance les projets les plus risqués avec une quasi-absence de contraintes administratives". Et en 2019, l'Allemagne a lancé son agence fédérale, SPRIN-D, sur des "bases similaires".



Incertitude sur la nécessité d'une agence

En France, l'institution de la rue Cambon préconise de "consacrer une part substantielle de la programmation pluriannuelle de la recherche et de l'innovation à ces approches, par exemple de l'ordre de 25 %, en promouvant une véritable culture de l'audace scientifique, fondée sur la tolérance à l'échec et l'acceptation de l'incertitude". Toutefois, elle reste vague sur les modalités, sans préciser si la création d'une nouvelle agence autonome est nécessaire.

"Il conviendrait d'expérimenter de nouveaux formats de financement : enveloppes individuelles, bourses exploratoires longues, financement de projets ouverts, sans livrables rigides", soulignent les magistrats, dont les propositions sont actuellement discutées dans les ministères et les organismes de recherche. La publication du rapport définitif est prévue avant la fin de l'année.

Une personnalité pour incarner la recherche au sommet de l'État

"Les industriels rencontrés par la Cour estiment que la pluralité des intervenants étatiques sème la confusion. Aucune institution de haut rang ne propose une vision à long terme qui s'imposerait identiquement aux secteurs privé et public", critique la Cour des comptes. De fait, en France, aucun ministre, aucune institution n'incarne la politique de recherche et d'innovation.

Les pays étrangers les plus performants ont leur référent et porte-voix. Aux États-Unis, c'est le science advisor to the president, qui est membre du cabinet présidentiel et qui publie une feuille de route quadriennale fixant les grandes orientations. Le Canada a créé un système dual avec le ministre de l'industrie et le chief science advisor du premier ministre. Quant au Royaume-Uni, "le système le plus abouti" dicit la Cour, il combine un ministère de la science, de l'innovation et de la technologie et un government chief scientific adviser qui anime le réseau de conseillers scientifiques présents dans chaque ministère.

Les magistrats proposent donc de créer "un organe scientifique au centre du pouvoir exécutif, capable d'arbitrer entre priorités scientifiques, industrielles, budgétaires et géopolitiques". Ils préconisent de nommer une personnalité scientifique à sa tête, disposant de correspondants recherche et innovation dans les ministères les plus concernés.

Lire la suite